

 <p>COMMUNE DE ROBION Arrondissement d'APT</p>	<p style="text-align: right;">DE 2026-046</p> <p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION</p> <p style="text-align: center;">SÉANCE du 05 juin 2026</p>
---	--

L'an deux mil vingt-six et le cinq juin à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 29 mai 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Monique JOANNY, Agnès LANET, Laurent MARIANELLI, Marie-Claire GIRARDET, Gwénaél LOUAISEL, Michel NOUVEAU, Alain LARGERON, Sylvie JAUFFRET, Bernard BOUDOIRE, Samuel PAGNETTI, Edwige MARIANELLI, Katia CASTELLAN, Caroline CHARVET, Lydia CAVA, Julie VALLA, Eugénie GUILLON, Franck STARON, Florian MOLLIEX, Daniel CLING, Samia GUILLARME, Eric GUILLAUMIN

Absents excusés : Guy HOAREAU, Marc VALERO, Marylise GEORGEN, Noël STEBE, Odile MOLLARD

Pouvoirs de : Guy HOAREAU à Patrick SINTES, Marc VALERO à Laurent MARIANELLI, Marylise GEORGEN à Monique JOANNY, Noël STEBE à Gwénaél LOUAISEL, Odile MOLLARD à Eric GUILLAUMIN

Secrétaire de séance : Marie-Claire GIRARDET

4.1.2 – Fixation du nombre de représentants du personnel et instituant le paritarisme au sein du CST de la commune de Robion et du CCAS

Rapporteur : Madame Agnès LANET, adjointe

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L. 251-5 et s.

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 4 et s,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 19 mai 2026 soit plus de 6 mois avant la date du scrutin,

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 48 agents titulaires, 2 agents contractuels pour la commune de Robion et de 1 agent pour le CCAS de Robion soit 51 agents,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (22 présents + 5 pouvoirs),

1. FIXE, à **3** le nombre de représentants titulaires du personnel à **3** le nombre de représentants suppléants,
2. DECIDE, le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
3. DECIDE, le recueil, par le comité social territorial, de l'avis des représentants de la collectivité en relevant.

4. Répartition équilibrée Femmes / Hommes

Exemple de répartition Femmes / Hommes Elections professionnelles 2026						
Listes	Nombres de candidats titulaires + suppléants	CST: Effectifs 51 agents 3 représentants titulaires			Total des candidats	
		Si le nombre de femmes dans l'effectif est de 66,67%	Si le nombre d'hommes dans l'effectif est de 33,33%			
Incomplète autorisée	4	2,67	2	1,33	2	4
			3		1	4
Complète	6 (3T+3S)	4,00	4	2,00	2	6
Excédentaires	8	5,33	5	2,67	3	8
			6		2	8
	10	6,67	6	3,33	4	10
			7		3	10
	12	8,00	8	4,00	4	12

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

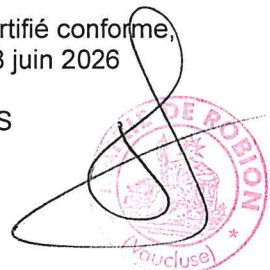
084-218400992-20260608-DE_2026_046-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2026

Pour extrait certifié conforme,
ROBION, le 08 juin 2026

Le Maire,
Patrick SINTES



La secrétaire de séance
Marie-Claire GIRARDET